

Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur l'élaboration du SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT) du Nord Haute-Marne

Par arrêté n°25-01/FR/DM/CM en date du 9 septembre 2025, le Président du Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

À cet effet, le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné, par décision du 17 juillet 2025, la commission d'enquête composée de : Monsieur Claude MARTIN en qualité de président, Monsieur Patrick RAMBOUR et Monsieur André KUNZELMANN, membres titulaires et Monsieur Bernard RORET, suppléant.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 34 jours consécutifs, du vendredi 3 octobre 2025 à 9h au mercredi 5 novembre 2025 17h.

Elle se déroulera, aux jours et heures habituels d'ouverture, aux sièges du Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne – Place Aristide Briand, 52100 Saint-Dizier, de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées, à la Direction du Développement Urbain au 1er étage de la Cité Administrative – 12 rue de la Commune de Paris, 52100 Saint-Dizier, de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne – 3 rue des Capucins, 52300 Joinville ainsi que dans les 8 mairies du territoire suivante : Chevillon, Droyes, Doulevant-le-Château, Joinville, La Porte du Der, Poissons, Saint-Dizier et Wassy.

Dans ces lieux, le public pourra consulter l'ensemble des pièces du SCoT, notamment le résumé non technique, les pièces administratives relatives au SCoT, le bilan de la concertation, les avis des personnes publiques associées et l'avis de l'Autorité Environnementale.

Une consultation des pièces en version numérique sera possible sur le site du SCoT Nord Haute-Marne : <https://scot-nordhautemarne.fr/telechargement/>

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public lors des 9 permanences dans les lieux, aux dates et horaires suivants :

Lieux	Jours	Horaires
Espace France Service de La Porte du Der - 8 place de l'Hôtel de Ville, 52220 Montier-en-Der	Jeudi 9 octobre 2025	9h à 12h
Mairie de Doulevant-le-Château - Rue Haute, 52110 Doulevant-le-Château	Jeudi 9 octobre 2025	9h à 12h
Mairie de Wassy - Place Notre-Dame, 52130 Wassy	Lundi 13 octobre 2025	9h à 12h
Mairie de Droyes - 10 rue de Montier, 52220 Rives Dervoises	Lundi 13 octobre 2025	14h à 17h
Mairie de Poissons - 11 rue Saint Amand, 52230 Poissons	Jeudi 16 octobre	9h à 12h
Espace France Service de Joinville - 1 Rue Maublère , 52300 Joinville	Jeudi 16 octobre	14h à 17h
Mairie de Saint-Dizier - 1 Place Aristide Briand, 52100 Saint-Dizier	Mardi 21 octobre	9h à 12h
Mairie de Chevillon - 42 Grande Rue, 52170 Chevillon	Mercredi 5 novembre	9h à 12h
Mairie de Saint-Dizier - 1 Place Aristide Briand, 52100 Saint-Dizier	Mercredi 5 novembre	14h à 17h

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions sur le projet de SCoT :

- Sur les registres d'enquête publique prévus à cet effet dans les lieux de permanence ci-dessus ainsi qu'aux sièges du Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne, de la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées et de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne.
- En les adressant, à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête avant la clôture de l'enquête publique :
 - o Soit par écrit à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne – Place Aristide Briand, 52100 Saint-Dizier. Les courriers papiers seront visés par le président de la commission d'enquête et annexés au registre papier d'enquête publique.
 - o Soit par voie numérique en utilisant uniquement l'adresse mail suivante : contact@scot-nordhautemarne.fr

À l'issue de l'enquête publique, le rapport de la Commission d'enquête sera tenu à la disposition du public, pendant un an, au siège du Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne, en Préfecture de Haute-Marne et dans les mairies des communes du périmètre, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet du SCoT du Nord Haute-Marne : <https://www.scot-nordhautemarne.fr/>

Le projet de SCoT, éventuellement modifié, fera l'objet d'une approbation par le comité syndical du Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne.

Toute information relative à ce dossier d'enquête publique peut être demandée à Mme Claire MAITRE (tél : 03.25.07.79.60).

Syndicat Mixte du Nord Haute-Marne
Le Président

Franck Raimbault
Le Président